



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes



CHANTIERS - JEUNES 2026

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION

DATES

Du 13 au 17 avril 2026	Du 20 au 24 juillet 2026	Du 19 au 23 octobre 2026
	ou	
	Du 27 juillet au 31 juillet 2026	
	ou	
	Du 03 au 07 Août 2026	
	Périodes d'inscription	

Au plus tard le 30 mars 2026	Au plus tard le 3 juillet 2026	Au plus tard le 05 octobre 2026
------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

**Pour les jeunes entre 12 et 17 ans, domiciliés ou scolarisés
dans la Communauté de communes Lot et Tolzac (mixité 4 garçons et 4 filles par chantier).**

Contact :

**Communauté de communes Lot-et-Tolzac 05 53 84 82 48 coordojeunesse@cclt.fr
12 avenue de Comarque 47260 Castelmoron/lot**

Chantiers-Jeunes 2026
Inscription :
Liste des pièces à fournir.



Le dossier complet doit être déposé au plus tard selon les dates indiquées précédemment
à la Communauté de Communes Lot et Tolzac,
12 avenue de Comarque, 47260 Castelmoron sur Lot.

Pièces obligatoires :

- 1 photo d'identité récente.
- La fiche d'inscription (voir feuille suivante).
- Les autorisations parentales signées (voir feuilles suivantes).
- Le contrat d'engagement signé 2 fois (voir feuilles suivantes).
- Un certificat médical « apte à pratiquer des activités sportives et des activités de chantiers jeunes ».
- La fiche sanitaire de liaison (voir feuille suivante).
- La somme de 10 € correspondant aux frais d'inscription d'un jeune par chantier (chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces).
- La lettre de motivation du jeune.

Photocopies obligatoires :

- De l'attestation de quotient familial CAF ou MSA
- De l'attestation de la carte vitale en cours (sécurité sociale)
- Des pages de vaccinations du carnet de santé
- De l'assurance responsabilité civile et extra-scolaire.
- D'un test d'aisance aquatique ou une attestation de natation d'au moins 25 mètres.

La vérification des dossiers se fera à l'inscription.
Il sera validé, s'il ne manque aucune pièce de la liste ci-dessus.

Fiche d'inscription



Nom

Prénom

Date de naissance

Sexe

Adresse

Code postal

Ville

Classe et Établissement

Téléphone personnel et professionnel (préciser)
des Parents et du jeune

TEL + Nom Parent n°1:

TEL + Nom Parent n°2 :

TEL Adolescent :

Noms + prénoms des parents
+ adresses mails :

Parent n°1 :

Parent n°2 :

A la fin de chaque journée le jeune repart seul ou
accompagné ? (Si changement, le signaler à
l'animateur au moins la veille et par écrit)

N° de sécurité sociale

N° allocataire CAF ou MSA (préciser)

Nom et Téléphone du médecin traitant

Problèmes particuliers de santé (allergie, asthme
ou autre à détailler dans la fiche sanitaire)

Préciser par ordre de préférence la ou les
semaine(s) de chantier(s) souhaitées cependant
Vu la demande parfois importante d'inscriptions
sur certaines semaines de chantier, merci
d'avance pour votre compréhension si votre
enfant n'est pas retenu sur la semaine souhaitée.

Informations RGPD : Vos données personnelles sont traitées à des fins internes au sein de la collectivité. Les destinataires des données sont les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs fonctions ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous

Autorisation parentale



Je soussigné(e).....

Père, Mère, Tuteur, Responsable légal (1), du jeune (Nom, Prénom)

Demeurant à :

Autorise le jeune à participer aux « Chantiers Jeunes 2026 » organisés par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Lot et Tolzac. J'autorise le responsable à prendre toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

(1) Rayer la mention inutile

Fait à

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Le.....

Signature

Autorisation parentale sur la libre utilisation de l'image d'une personne mineure



Je soussigné(e).....

Père, Mère, Tuteur, Responsable légal (1), du jeune (Nom, Prénom)

Demeurant à :

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci, sur les différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre des Chantiers-Jeunes organisés par la Communauté de Communes. Je reconnais également que les utilisateurs éventuels ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer quelconque préjudice.

Fait à

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Le.....

Signature

CONTRAT D'ENGAGEMENT (Exemplaire à rendre avec le dossier d'inscription)



Entre les soussignés : Communauté de communes Lot-et-Tolzac d'une part, Et (Nom du jeune),
.....Né le, Représenté par Mme et ou Mr(Mère,
Père, Représentant légal), Demeurant à.....d'autre part,
Il est convenu ce qui suit : La Communauté de communes Lot-et-Tolzac propose à (Nom et prénom du jeune).....
.....de participer à une semaine Chantiers-jeunes 2026.

Article 1 : Encadrement

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des Chantiers-jeunes.

Article 2 : Absence et horaires

En cas d'absence, la famille doit informer par mail la Communauté de communes Service Enfance Jeunesse dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h00 le vendredi. En dehors de ces horaires, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac se décharge de toutes responsabilités. Le jeune ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

Article 3 : Chèque- récompense

Un chèque récompense d'un montant de 80€ sera versé au jeune à son nom, en fin de semaine, **SI** celui-ci participe à la totalité des ateliers et animations.

Article 4 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les Chantiers-Jeunes 2026 sont fixés à 10 euros par chantier, chaque jeune retenu devra les régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèces).

Article 5 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes...). Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes. L'usage du téléphone sera strictement interdit sur les temps de chantier ; il sera autorisé en temps informels et d'activité avec l'aval de l'animateur. Dans le cadre où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement. En cas de manquement à ces règles, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée. La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés. En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et l'animateur.

Article 6 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») de l'autorité parentale. Le contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date :

Signatures des parents ou

du représentant légal.

Signature du Jeune

Signature de la Présidente

de la CC Lot-et-Tolzac.

CONTRAT D'ENGAGEMENT (Exemplaire à rendre avec le dossier d'inscription)



Entre les soussignés : Communauté de communes Lot-et-Tolzac d'une part, Et (Nom du jeune),
.....Né le, Représenté par Mme et ou Mr(Mère,
Père, Représentant légal), Demeurant à.....d'autre part,
Il est convenu ce qui suit : La Communauté de communes Lot-et-Tolzac propose à (Nom et prénom du jeune).....
.....de participer à une semaine Chantiers-jeunes 2026.

Article 1 : Encadrement

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des Chantiers-jeunes.

Article 2 : Absence et horaires

En cas d'absence, la famille doit informer par mail la Communauté de communes Service Enfance Jeunesse dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h00 le vendredi. En dehors de ces horaires, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac se décharge de toutes responsabilités. Le jeune ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

Article 3 : Chèque- récompense

Un chèque récompense d'un montant de 80€ sera versé au jeune à son nom, en fin de semaine, **SI** celui-ci participe à la totalité des ateliers et animations.

Article 4 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les Chantiers-Jeunes 2026 sont fixés à 10 euros par chantier, chaque jeune retenu devra les régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèces).

Article 5 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes...). Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes. L'usage du téléphone sera strictement interdit sur les temps de chantier ; il sera autorisé en temps informels et d'activité avec l'aval de l'animateur. Dans le cadre où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement. En cas de manquement à ces règles, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée. La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés. En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et l'animateur.

Article 6 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») de l'autorité parentale. Le contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date :

Signatures des parents ou

du représentant légal.

Signature du Jeune

Signature de la Présidente

de la CC Lot-et-Tolzac.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐

MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐

AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

[illegible]

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

[illegible]

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

[illegible]

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant.*

Date : _____ Signature : _____

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....
